1959-1961 – Cet engagement de Simone Veil dont Macron n'a rien dit : son aide discrète aux résistantes et aux résistants algériens

dimanche 16 septembre 2018, par MANCERON Gilles, ZEGGAGH Mohand (Date de rédaction antérieure : 1er juillet 2018).

Le président de la République lors de la panthéonisation de Simone Veil a rappelé des aspects essentiels de sa vie et de ses engagements. Mais laissé de côté son combat discret mais efficace lors de la guerre d'Algérie pour défendre le sort des résistants algériens du FLN.

Lors de l'entrée au Panthéon de Simone et Antoine Veil, Emmanuel Macron a rappelé le passé de déportée de Simone Veil et son combat pour les droits des femmes et pour l'Europe. Mais rien sur le fait que, durant la guerre d'Algérie, proche de femmes comme Germaine Tillion et l'avocate Nicole Dreyfus, et aussi d'hommes comme le Garde des sceaux Edmond Michelet et son conseiller Joseph Rovan, elle a sauvé la vie de nombreux détenus du FLN et amélioré leurs conditions de détention et celles de leurs soutiens dans les prisons françaises.

Simone Veil, née Simone Jacob, à Nice, le 13 juillet 1927, et morte le 30 juin 2017 à Paris, est entrée solennellement le 1er juillet 2018 au Panthéon. Le président de la République a rappelé sa déportation à l'âge de 16 ans, en 1943, à Auschwitz-Birkenau, la perte de son père, son frère et sa mère dans le processus nazi d'extermination des Juifs d'Europe. Son mariage avec Antoine Veil, en 1946, entré en même temps qu'elle au Panthéon, et le fait qu'elle soit devenue magistrate. Son attention à la mémoire de la Shoah, son action en faveur de la légalisation de l'IVG et aussi dans la mise en place du Parlement européen. Mais rien sur son rôle durant la guerre d'Algérie en tant que directrice de l'administration pénitentiaire sous le ministère d'Edmond Michelet, de 1959 à 1961.

Or, dans ses *Mémoires, Une Vie*, parues chez Stock en 2007, Simone Veil explique qu'elle connaissait bien le dossier algérien grâce à ses contacts avec Germaine Tillion : « Elle m'ouvrait les yeux sur la réalité du fait colonial » et « les légitimes revendications des Algériens ». Et elle s'est engagée avec discrétion et efficacité pour sauver la vie de nombreux détenus du FLN algérien et pour améliorer leurs conditions de détention et celles de leurs soutiens français dans les prisons françaises. Trois éléments le montrent : le témoignage d'Hélène Cuénat, membre du réseau de soutien au peuple algérien dans sa lutte pour son indépendance, dit « réseau Jeanson » ; le soutien de Simone Veil au transfert en France de Djamila Boupacha, demandé par son avocate, Gisèle Halimi, et celui de nombreux autres prisonniers FLN dont la vie était menacée en Algérie ; et les liens conservés par Simone Veil, depuis leur adolescence à Nice, avec Nicole Dreyfus, devenue avocate de détenus algériens, et le soutien efficace qu'elle lui apporté suite à ses demandes sur plusieurs dossiers.

Le témoignage d'Hélène Cuénat

Dans son livre, *La porte verte*, préfacé par Francis Jeanson et paru en 2000, Hélène Cuénat, née en 1931, étudiante en lettres à la Sorbonne, raconte comment elle a été arrêtée à Paris en février 1960 puis incarcérée à la prison de la Petite Roquette. Elle sera condamnée en septembre 1960 par le Tribunal permanent des forces armées à dix ans de prison. Mais peu après son arrivée dans cette prison, une grève de la faim a été décidée par les détenues algériennes de la Fédération de France du FLN et les Françaises incarcérées comme elles pour leur participation à des réseaux de soutien à leur lutte. Son but ? Obtenir la fin de leur isolement selon le régime des « droits communs » et un statut de prisonnières politiques qui leur permettrait de recevoir les journaux, d'être dispensées du travail dans les ateliers et d'être regroupées dans une aile où elles pourraient communiquer entre elles et circuler d'une cellule à l'autre. C'est au moment où se déclenche cette grève de la faim qu'elle a reçu dans sa cellule la visite de Simone Veil. Elle raconte :

« Vers 3 heures ou 3 heures 30, dans l'après-midi, à nouveau, bruit de serrure, la porte s'ouvre, une dame entre dans la cellule, elle est accompagnée du directeur et se présente comme venant du ministère de la Justice, cabinet de Michelet. Elle s'appelle Simone Veil. Je lui donne 35 ans, beau visage, des yeux bleus intelligents qu'on n'oublie pas.

« Sur sa demande, je lui fais part de nos revendications. Pour une partie, me répond-elle, nous allons avoir satisfaction ; nous avons droit aux journaux, l'atelier ne nous sera désormais plus imposé. Mais il est un point sur lequel nous n'aurons pas satisfaction, en tout cas pas dans l'immédiat, c'est la mesure de l'isolement, car c'est sur la demande du juge d'Instruction que nous avons été isolées, il l'estime nécessaire pour l'instruction. S'il l'estime nécessaire, le ministère de la Justice ne peut pas s'y opposer. En effet, les juges d'instruction ne dépendent pas du ministère, à la différence des procureurs.

« Encore un cadeau du juge Batigne, je me dis en l'écoutant. Nous aurons, quelques semaines plus tard, bien de la chance que notre affaire soit transférée devant un tribunal militaire et échappe ainsi au juge Batigne. L'ordre d'isolement a été alors immédiatement rapporté !

« Dès que l'instruction aura démarré, dit M^{me} Veil, après les premiers interrogatoires, nous aurons un statut de détenues politiques, une division à part, les journaux bien sûr. En attendant, l'isolement. Cela veut dire que nous ne verrons que nos avocats, pas de visites, pas de communications entre nous. Mais c'est la loi, la grève de la faim n'y changera rien.

« Encore une fois, je pense qu'avant d'engager une grève qui peut être longue, il faut que nous soyons mieux informées, que nous connaissions nos droits, et surtout, que nous puissions établir la communication avec l'extérieur pour faire connaître notre grève.

« Je dis alors à M^{me} Veil que j'entends bien ce qu'elle me dit, mais que je ne prendrai aucune décision seule, alors, si je ne peux pas communiquer avec mes compagnes, c'est le statu quo. Je demande donc à les rencontrer.

« Je continuais en moi-même à peser le pour et le contre, sans doute si M^{me} Veil s'était dérangée jusqu'à nous, nous le devions à la position radicale prise par Christiane Gramma et Véra et accessoirement nous, la veille, chez le directeur, et à l'annonce ce matin d'une grève de la faim. Le directeur, informé, avait dû faire fonctionner son téléphone. […] Il était clair que rien ne pouvait être décidé isolément. Il fallait que je voie Gramma, Véra, et les autres.

« Simone Veil, ayant réfléchi un instant, dit : « Bon, vous allez les voir ».

« Je me vois déjà réunie à mes camarades, je jubile, mais il n'en sera rien.

« Je suis amenée sous escorte, une gardienne marche devant moi, derrière, le directeur et M^{me} Veil. On me conduit à la cellule de Lise, la gardienne ouvre la porte, Lise est là, nous chuchotons. Je suis mal à l'aise ; que suis-je en train de faire ? Intrumentalisée par M^{me} Veil ? Une briseuse de grève ? J'entrevois le côté louche de la situation ; je donne cependant ma position à Lise, puis, dans les mêmes conditions, à Christine Gramma. « Les conditions ne sont pas réunies pour se lancer dans une grève de la faim, nous n'avons même pas constitué nos avocats. » Christiane se rend tout de suite à mes raisons.

« Ensuite, il faudra que j'exige de voir mes autres compagnes, Véra bien sûr, Gloria de Herera, et suivie de mon étrange escorte, je vais de division en division : pour mieux assurer l'isolement, nous étions chacune dans une division différente ! […]

« Jusqu'à aujourd'hui, le souvenir de cette journée, l'amorce de la grève, la venue de Simone Veil, la rencontre de mes camarades sous le regard inquisiteur de Veil, les discussions à voix basse, tout cela me laisse un arrière-goût peu agréable, l'impression d'avoir été manipulée, même si jusqu'à aujourd'hui je reste convaincue de l'inopportunité d'une grève de la faim dans ces circonstances.

« Paule B. a sans doute raison, avec son bon sens aigu : il s'agissait d'une négociation, et Simone Veil prenait elle aussi des risques.

« Nous avons cessé la grève. C'était sans doute la seule chose à faire. Mais l'amorce de cette grève avait été une première manifestation de révolte. Elle avait eu le mérite de radicaliser la situation. Ce pouvoir, qui torturait et massacrait à 2 000 kilomètres de là, et ici-même quand il s'agissait de bougnouls, nous traitait selon d'autres règles. Ainsi l'autorité, à travers ses représentants, tentait-elle de se faire reconnaitre dans son bien-fondé, et s'efforçait-elle de dissimuler la vraie nature de son pouvoir. »

Ce fut une négociation où ces deux femmes ont fait des choix individuels courageux. Suite à cette possibilité accordée à ces détenues de circuler librement dans un couloir et dans leurs cellules entre 7h et 19h, Hélène Cuénat et cinq autres prisonnières de la Petite Roquette ont pu préparer une évasion de la prison dans la nuit du 24 au 25 février 1961. Et, grâce à divers soutiens de militants anticolonialistes, être cachées à leur sortie jusqu'à la fin du conflit.

Le transfert en France de Djamila Boupacha et des prisonniers FLN détenus en Algérie

Le 24 septembre 1959, alors que l'armée française s'enfonçait dans la sale guerre en Algérie, une bombe a été découverte à Alger, à la brasserie des Facultés, qui a été désamorcée à temps. Cinq mois plus tard, l'enquête a abouti à l'arrestation d'une jeune militante FLN âgée de 22 ans, Djamila Boupacha, qui a nié d'abord toute implication, puis, au terme d'un mois de tortures et de viols par les militaires, a fini par prononcer des aveux.

Quand son avocate, Gisèle Halimi, a eu connaissance des tortures qu'elle a subies — dont des viols répétés avec des bouteilles dans le vagin —, elle a pris, avec Simone de Beauvoir, l'initiative de constituer en France le Comité Djamila Boupacha qu'ont rejoint notamment Germaine Tillion, Lucie Faure, Anisse et André Postel-Vinay. Dans le livre de Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi, *Djamila Boupacha*, publié par Gallimard en 1962, les auteures racontent comment le Comité a été reçu par le ministre de la Justice, Edmond Michelet, pour lui demander que la Cour de Cassation déssaisisse les tribunaux d'Algérie et transfère l'instruction en France. Djamila Boupacha est arrivée à Paris le 21 juillet 1960 et le déssaisissement du tribunal d'Alger fut prononcé par la Cour de Cassation le 15 décembre 1960.

C'est à ce moment que Simone Veil a été envoyée en Algérie par le ministre de la Justice pour visiter

les prisons où étaient détenus les membres du FLN. Elle raconte dans ses *Mémoires* qu'Edmond Michelet, qui voulait surveiller la manière dont l'armée faisait « régner l'ordre » sur le sol algérien, a pensé : « Il y a une jeune femme qui a été déportée qui est magistrat à l'administration pénitentiaire […], vous n'avez qu'à l'envoyer là-bas. Je suis donc partie seule pour l'Algérie. » Choquée par leurs conditions de détention qu'elle a qualifié d'« ignobles et non justifiées », elle a obtenu le transfert en France de plusieurs centaines d'entre eux dont certains avaient été condamnés à mort ou étaient menacés de la peine de mort, ou, surtout à partir des débuts des crimes terroristes de l'OAS en janvier 1961, de subir des exécutions sommaires.

Parmi ces détenus : deux jeunes algériennes passible de la peine de mort pour tentatives d'attentats et de destructions d'immeubles, qui avaient été témoins du retour de Djamila Boupacha dans sa cellule après les viols et les tortures qu'elle avait subies, et avaient elles aussi été violées et torturées, ainsi qu'une détenue algérienne de droit commun que les militaires avaient obligé à faire de faux témoignages sur la parfaite santé de Djamila au retour de ses interrogatoires et qui a pu le dire, une fois en France. Dans une interview donnée en 2000, Gisèle Halimi a rapporté : « Au ministère de la Justice, Simone Veil, une petite magistrate déléguée à l'époque, nous a aidés à la faire transférer [Djamila Boupacha] car on voulait l'abattre, là-bas dans sa cellule, pour qu'elle ne parle pas. On l'a arrachée aux griffes de ses assassins probables. »

Simone Veil raconte dans ses *Mémoires* : « Je mentirais en disant que j'ai été accueillie à bras ouverts. Partout, j'ai été si mal reçue par les responsables que j'ai préféré rédiger moi-même mes rapports plutôt que de faire dactylographier par un agent local de la pénitentiaire. […] Fallait-il maintenir dans les prisons algériennes les cinq ou six cents personnes condamnées à mort mais dont le Général avait suspendu l'exécution en 1958 ? Le bruit courait que des militaires extrémistes projetaient de pénétrer en force dans les prisons pour y "faire justice", comme on dit. Je pris cela très au sérieux. » Les prisonniers furent donc transférés en France « et les inquiétudes sur leur sort purent être levées ».

Comme de nombreux autres prisonniers du FLN, Djamila Boupacha, grâce à Simone Veil, a échappé à subir plus longtemps des tortures, ainsi qu'aux assassinats par l'OAS dont ont été victimes ensuite nombre de détenus FLN restés en Algérie. Et, comme eux, elle sera graciée dans le cadre des accords d'Evian.

Les liens conservés par Simone Veil avec l'avocate Nicole Dreyfus

Lorsque Simone Veil était adolescente à Nice et élève du Lycée Masséna, elle avait connu la jeune Nicole Dreyfus, de trois ans son aînée, qui avait l'âge de sa sœur Denise. Installée à Nice avec sa mère depuis 1937, elle était aussi élève de ce lycée. Nicole Dreyfus se souvenait que certains professeurs « prenaient des risques pour protéger les élèves juives et leurs familles, en particulier de M^{me} Descomps, professeur de sciences naturelles et de M^{me} de Villeroy, professeur de français, qui ont caché la famille de Simone Veil [1] ».

Nicole Dreyfus et sa mère, quand la situation à Nice est devenue dangereuse pour elles avec l'arrivée des Allemands, ont pu, en 1943, grâce au soutien de réseaux de résistants, obtenir des faux papiers pour résider à Monte-Carlo, qui n'était pas occupé, puis, en mars 1944, avec l'aide de cousins vivant en Suisse qui leur avaient envoyé un passeur, se réfugier six mois à Genève. Alors que Simone Veil a été arrêtée à Nice le 30 mars 1944 et, en avril, avec sa mère et sa sœur Madeleine, elles ont été envoyées de Drancy vers le camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau.

Simone Veil et Nicole Dreyfus se sont revues au lendemain de la guerre, quand l'une et l'autre ont fait des études de droit, l'une devenant magistrate et l'autre avocate. Durant la guerre d'Algérie, quand Nicole Dreyfus a plaidé pour des algériens du FLN, elle s'est adressée à son amie d'enfance

pour qu'elle l'aide à transférer en France des prisonniers détenus en Algérie et même à retarder, discrètement, le rythmes de certaines procédures judiciaires afin d'épargner la vie de condamnés à mort algériens jusqu'à ce qu'ils bénéficient de l'amnistie attendue des Accords d'Evian.

Dans la tribune que Mohand Zeggagh, ancien prisonnier FLN en France de 1957 à 1962, a publiée dans *Le Monde*, le 8 août 2017, à la suite de la disparition de Simone Veil *[Voir ci-dessous]*, il rapporte le témoignage de Nicole Dreyfus au sujet de l'aide que Simone Veil lui avait apportée alors, ainsi qu'aux autres avocats de détenus algériens, quand elle était, en 1959-1961, directrice de l'administration pénitentiaire auprès d'Edmond Michelet :

« Quarante ans plus tard, j'ai interviewé, pour mon livre sur les prisonniers politiques FLN en France, Nicole Dreyfus, membre du collectif de nos avocats de l'époque et amie d'enfance de Simone Veil et de sa sœur Denise. C'est elle qui me révéla les efforts considérables déployés par M^{me} Veil, au risque de mettre à mal sa carrière de haut fonctionnaire, pour transférer en France les dizaines de femmes militantes du FLN qui croupissaient dans les geôles coloniales en Algérie sous un régime plus sévère que celui des prisons de métropole, puisque le pouvoir judiciaire y était entre les mains de l'armée.

Les prisonnières, ses protégées

« En tant que directrice de l'AP, Simone Veil diligenta plusieurs enquêtes sur la santé et le régime disciplinaire de ces femmes en Algérie. Tenace, déterminée, elle développa un argumentaire pour convaincre aussi bien le ministre Edmond Michelet que le cabinet du général De Gaulle de soustraire ces femmes militantes aux dangers multiples auxquels elles étaient exposées dans les prisons en Algérie, où les prisonniers étaient davantage soumis aux maladies, à la répression et même aux disparitions extrajudiciaires. M^{me} Veil était sincèrement à l'écoute des avocats qui lui faisaient connaître les mesures répressives, vexatoires et attentatoires à la dignité des prisonniers. Elle les recevait souvent pour recueillir leurs doléances et réagissait promptement en relayant avec conviction ces informations au ministre Edmond Michelet. Elle-même se tenait constamment informée de la situation par les enquêtes qu'elle avait ouvertes et par des déplacements sur le terrain.

« Les histoires racontées plus tard par certaines prisonnières ont donné raison à Simone Veil. Après leur transfert vers les prisons de Rennes, Pau, La Roquette et d'autres villes, la directrice de l'administration pénitentiaire a continué de suivre de très près la situation de ces femmes. Nicole Dreyfus m'a raconté qu'il arrivait à Simone Veil d'interrompre ses vacances, laissant enfants et mari durant de longues heures sur un parking, pour rendre à celles qui étaient devenues ses protégées une visite inopinée. Elle ne se contentait ni des rapports périodiques arrivant sur son bureau au ministère, ni des conclusions des visites officielles pour juger des conditions de détention de ces femmes. Elle leur apporta son aide pour accéder à tous les livres d'étude qu'elles désiraient ; elle favorisa leurs démarches pour entreprendre des études de droit. D'ailleurs, plusieurs de ces détenues sont devenues avocates après l'indépendance.

« Cette attitude humaine de fraternité et de réconfort a été cruciale pour ces prisonnières, comme un antidote aux malheurs et aux souffrances infligées par les partisans de la torture, qui redoublaient de férocité à l'époque. Pour ces Algériennes, Simone Veil symbolisait aussi l'importance de la lutte contre la torture menée par des intellectuels comme Jean-Paul Sartre, Pierre Vidal-Naquet, Laurent Schwartz, Jean-Jacques Servan-Schreiber, Françoise Giroud et tant d'autres. Lors de sa visite officielle en Algérie en tant que présidente du Parlement européen, après 1979, les militantes prisonnières qu'elle avait sauvées lui ont préparé une réception enthousiaste pour lui exprimer leur reconnaissance infinie.

Gagner du temps pour éviter les exécutions

« Certains condamnés à mort ont été sauvés par Simone Veil et par les prouesses de leurs avocats. Plus de 1 600 condamnés à la peine capitale attendaient dans les couloirs de la mort. Elle participa activement à différer au maximum les exécutions. Le ministère de la justice, Edmond Michelet en tête, freinait des quatre fers et repoussait l'instant fatal par tout ce qui ressortait de ses attributions. En accord avec le ministre, M^{me} Veil allongeait le temps de transmission des dossiers les plus exposés ou décidait de les différer dans l'attente d'autres éléments introduits par les avocats, afin de surseoir à l'exécution de leur client.

« La bienveillance de Simone Veil devenait, avec celle du ministre, la clé de l'espoir pour sauver une vie. Jamais le temps qui s'écoule n'a eu autant de prix. Je me souviens du premier exécuté en France, à la prison de la Santé, Belil Abdallah, surnommé par nous « Abdallah l'Indochine », qui était mon compagnon de cellule. Gagner du temps, toujours du temps, pour éviter l'irréparable. Dans de telles circonstances tragiques, pour nous et nos avocats, je peux le dire aujourd'hui, « le temps, c'était la vie ». Chaque jour gagné était pour nous l'aurore de l'espoir de survie. Que de prouesses furent accomplies par M^{me} Veil, à qui notre reconnaissance est acquise ainsi que celle de tous ceux qui étaient au courant de ce qu'elle a fait.

« Dans ce combat pour vaincre la mort, toute astuce et tout blocage « interstitiel » pour neutraliser « la veuve » (la guillotine) était recherché par les avocats, dont les efforts étaient encouragés par la bienveillance de M^{me} Veil. Certains avocats, comme Nicole Dreyfus qui me raconta quarante ans plus tard ces grands moments d'humanité solidaire, n'ont jamais su combien furent sauvés, mais ils étaient certainement des centaines. Simone Veil entoura son rôle d'une discrétion à toute épreuve, par souci d'efficacité mais surtout en raison de sa modestie grandiose et permanente. Elle représente pour nous, anciens prisonniers politiques FLN, l'honneur de la France et la fraternité républicaine. »

Gilles Manceron

• MEDIAPART. LE BLOG DE GILLES MANCERON. 1 JUIL. 2018 : https://blogs.mediapart.fr/gilles-manceron/blog/010718/cet-engagement-de-simone-veil-dont-macron-n-rien-dit-son-aide-discrete-aux-resistants-algeriens

• Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.

« Simone Veil a sauvé de nombreuses vies algériennes, en toute discrétion »

POINT DE VUE : Mohand Zeggagh, ancien prisonnier FLN en France, rend hommage à l'humanité de la directrice de l'administration pénitentiaire de l'époque.

A la suite de la disparition de Simone Veil, le 30 juin, Mohand Rachid Zeggagh, ancien conseiller du bureau politique du Front de libération nationale (FLN, parti au pouvoir en Algérie), et ancien détenu en France à la fin des années 50, a envoyé la tribune suivante au « Monde Afrique ».

Pour nous, plus de 500 militants FLN détenus dans la deuxième division de la prison de Fresnes, ce sont les deux grèves de la faim de juin 1959 (douze jours) et de juillet (dix-huit jours) qui nous ont permis de découvrir qui étaient le ministre français de la justice de l'époque, Edmond Michelet, et la magistrate détachée à la direction de l'Administration pénitentiaire (AP), Simone Veil. Nous apprîmes que tous deux étaient d'anciens déportés dans les camps de concentration nazis.

Nos avocats nous assuraient que les souffrances endurées par ces deux responsables éminents, placés par l'histoire en face de nous, ne pouvaient que nous conforter et faire aboutir nos revendications. Il s'agissait de réclamer un statut de prisonniers politiques par le seul moyen à notre disposition, celui de la grève de la faim illimitée, décidée et suivie par l'ensemble des détenus.

Nous voulions mettre un terme au régime de droit commun qui nous était appliqué, que nous estimions infamant et qui nous interdisait les cours d'alphabétisation, l'abonnement aux journaux français, la lecture de livres interdits comme le Contrat social de Jean-Jacques Rousseau ou ceux de Victor Hugo ou d'Emile Zola, ainsi que la possibilité de désigner nos délégués auprès de l'AP. Bref, nous voulions disposer de ces droits sans être soumis à des sanctions disciplinaires sous forme d'isolement pour avoir lu Le Monde ou L'Express.

Nous refusions en même temps les motifs juridiques de notre emprisonnement, tels que ceux d'« association de malfaiteurs », de « hors-la-loi », de « racketteurs » ou encore de « banditisme ». Dans nos têtes, nous étions avant tout des prisonniers politiques, ce qui non seulement nous singularisait des « droit commun », mais aussi nous incitait à refuser toutes les mesures vexatoires, répressives ou à visée dégradante, focalisées sur nous en permanence pour tester nos capacités d'endurance et de résistance à la soumission.

Nos avocats très courageux, comme Michèle Beauvillard, Mourad Oussedik, Renée et Pierre Stibbe, Nicole Dreyfus, Pierre Braun et tous les autres, nous informaient sur l'état d'esprit de ceux qui détenaient les clés de la négociation dans le gouvernement du général De Gaulle. Nous savions que nous allions nous heurter à l'intransigeance et à la répression du premier ministre de l'époque, Michel Debré, mais nous avons découvert que nous pouvions compter sur une volonté de compromis de la part d'Edmond Michelet et de Simone Veil.

Les prisonnières, ses protégées

Quarante ans plus tard, j'ai interviewé, pour mon livre sur les prisonniers politiques FLN en France, Nicole Dreyfus, membre du collectif de nos avocats de l'époque et amie d'enfance de Simone Veil et de sa sœur Denise. C'est elle qui me révéla les efforts considérables déployés par M^{me} Veil, au risque de mettre à mal sa carrière de haut fonctionnaire, pour transférer en France les dizaines de femmes militantes du FLN qui croupissaient dans les geôles coloniales en Algérie sous un régime plus sévère que celui des prisons de métropole, puisque le pouvoir judiciaire y était entre les mains de l'armée.

En tant que directrice de l'AP, Simone Veil diligenta plusieurs enquêtes sur la santé et le régime disciplinaire de ces femmes en Algérie. Tenace, déterminée, elle développa un argumentaire pour convaincre aussi bien le ministre Edmond Michelet que le cabinet du général De Gaulle de soustraire ces femmes militantes aux dangers multiples auxquels elles étaient exposées dans les prisons en Algérie, où les prisonniers étaient davantage soumis aux maladies, à la répression et même aux disparitions extrajudiciaires.

Photo : A Alger, en mars 2000, la députée Khalida Messaoudi (à droite) s'entretient avec les anciennes ministres Simone Veil et Yvette Roudy lors d'une réunion organisée par des féministes algériennes.

M^{me} Veil était sincèrement à l'écoute des avocats qui lui faisaient connaître les mesures répressives, vexatoires et attentatoires à la dignité des prisonniers. Elle les recevait souvent pour recueillir leurs doléances et réagissait promptement en relayant avec conviction ces informations au ministre Edmond Michelet. Elle-même se tenait constamment informée de la situation par les enquêtes qu'elle avait ouvertes et par des déplacements sur le terrain.

Les histoires racontées plus tard par certaines prisonnières ont donné raison à Simone Veil.

Après leur transfert vers les prisons de Rennes, Pau, La Roquette et d'autres villes, la directrice de l'administration pénitentiaire a continué de suivre de très près la situation de ces femmes. Nicole Dreyfus m'a raconté qu'il arrivait à Simone Veil d'interrompre ses vacances, laissant enfants et mari durant de longues heures sur un parking, pour rendre à celles qui étaient devenues ses protégées une visite inopinée.

Elle ne se contentait ni des rapports périodiques arrivant sur son bureau au ministère, ni des conclusions des visites officielles pour juger des conditions de détention de ces femmes. Elle leur apporta son aide pour accéder à tous les livres d'étude qu'elles désiraient ; elle favorisa leurs démarches pour entreprendre des études de droit. D'ailleurs, plusieurs de ces détenues sont devenues avocates après l'indépendance.

Cette attitude humaine de fraternité et de réconfort a été cruciale pour ces prisonnières, comme un antidote aux malheurs et aux souffrances infligées par les partisans de la torture, qui redoublaient de férocité à l'époque. Pour ces Algériennes, Simone Veil symbolisait aussi l'importance de la lutte contre la torture menée par des intellectuels comme Jean-Paul Sartre, Pierre Vidal-Naquet, Laurent Schwartz, Jean-Jacques Servan-Schreiber, Françoise Giroud et tant d'autres.

Lors de sa visite officielle en Algérie en tant que présidente du Parlement européen, après 1979, les militantes prisonnières qu'elle avait sauvées lui ont préparé une réception enthousiaste pour lui exprimer leur reconnaissance infinie.

Gagner du temps pour éviter les exécutions

Certains condamnés à mort ont été sauvés par Simone Veil et par les prouesses de leurs avocats. Plus de 1 600 condamnés à la peine capitale attendaient dans les couloirs de la mort. Elle participa activement à différer au maximum les exécutions.

Le ministère de la justice, Edmond Michelet en tête, freinait des quatre fers et repoussait l'instant fatal par tout ce qui ressortait de ses attributions. En accord avec le ministre, M^{me} Veil allongeait le temps de transmission des dossiers les plus exposés ou décidait de les différer dans l'attente d'autres éléments introduits par les avocats, afin de surseoir à l'exécution de leur client.

La bienveillance de Simone Veil devenait, avec celle du ministre, la clé de l'espoir pour sauver une vie. Jamais le temps qui s'écoule n'a eu autant de prix. Je me souviens du premier exécuté en France, à la prison de la Santé, Belil Abdallah, surnommé par nous « Abdallah l'Indochine », qui était mon compagnon de cellule. Gagner du temps, toujours du temps, pour éviter l'irréparable.

Dans de telles circonstances tragiques, pour nous et nos avocats, je peux le dire aujourd'hui, « le temps, c'était la vie ». Chaque jour gagné était pour nous l'aurore de l'espoir de survie. Que de prouesses furent accomplies par M^{me} Veil, à qui notre reconnaissance est acquise ainsi que celle de tous ceux qui étaient au courant de ce qu'elle a fait.

Dans ce combat pour vaincre la mort, toute astuce et tout blocage « interstitiel » pour neutraliser « la veuve » (la guillotine) était recherché par les avocats, dont les efforts étaient encouragés par la

bienveillance de M^{me} Veil. Certains avocats, comme Nicole Dreyfus qui me raconta quarante ans plus tard ces grands moments d'humanité solidaire, n'ont jamais su combien furent sauvés, mais ils étaient certainement des centaines.

Simone Veil entoura son rôle d'une discrétion à toute épreuve, par souci d'efficacité mais surtout en raison de sa modestie grandiose et permanente. Elle représente pour nous, anciens prisonniers politiques FLN, l'honneur de la France et la fraternité républicaine.

Mohand Zeggagh

• LE MONDE Le 08.08.2017 à 12h10 • Mis à jour le 09.08.2017 à 13h30 :
Mohand Rachid Zeggagh est ancien conseiller du bureau politique du Front de libération nationale (FLN, parti au pouvoir en Algérie), auquel il a adhéré en 1955 à l'âge de 16 ans. Arrêté en août 1957, M. Zeggagh fut le plus jeune prisonnier FLN à Fresnes puis à Loos-les-Lille. Il a raconté ses cinq années d'incarcération dans *Prisonniers politiques FLN en France pendant la guerre d'Algérie* (préface de Mohammed Harbi, éditions Publisud, 2012)

•
https://abonnes.lemonde.fr/afrique/article/2017/08/08/guerre-d-algerie-l-hommage-a-simone-veil-d-un-ancien-prisonnier-du-fln_5169990_3212.html

---

Notes

[1] Nicole Dreyfus, « D'une enfance alsacienne à la guerre d'Algérie : racines et permanences du combat dreyfusard », in Gilles Manceron et Emmanuel Naquet (dir.), *Etre dreyfusard, hier et aujourd'hui*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 470.